

Cette publication, qui n'a pas de valeur juridique, a pour but d'aider le milieu musical à prendre les bonnes décisions en repensant ses outils dans une cohérence globale d'établissement et en tenant compte des spécificités de chaque discipline. Sans être exhaustive, elle attire l'attention sur des points importants pour préparer l'avenir et organiser au mieux un déconfinement progressif et responsable.

La crise sanitaire mondiale que nous traversons pose des questions fondamentales d'ordre économique, social, sanitaire, numérique, écologique... Dans ce contexte mouvant, comment reprendre des activités de pratique et d'enseignement artistique ?

Secteurs concernés :

- Enseignement musical, associatif et territorial

- Pratiques musicales collectives (chœurs, ensemble vocaux et instrumentaux, orchestres, groupes...)

UNE PRIORITÉ : ACCUEILLIR LES PUBLICS DANS DES CONDITIONS SANITAIRES SÉCURISÉES ET CONFORMES AUX CONSIGNES OFFICIELLES

Quelques ressources et guides méthodologiques :

- [Plan de reprise d'activité](#) édité par le CNEA
- [Modalités de déconfinement](#) pour les conservatoires et les écoles de musique édité par le SNEA

Des éléments d'organisation et points à observer :

- Accueil des salariés
 - Définir des conditions sanitaires
 - Proposer un éventuel appui psychologique
 - Informer et/ou former les salariés, les bénévoles
- Accueil des usagers
 - Définir des conditions sanitaires (différencier le face à face et le collectif)
 - Proposer un éventuel appui psychologique
 - Informer les usagers en amont de leur retour

- Conditions sanitaires dans les locaux
 - Interroger la capacité des salles en fonction du nombre de personnes accueillies
 - Organiser la circulation dans les locaux
 - Gérer les espaces communs (sanitaires, hall d'accueil...)
 - Prévoir des équipements sanitaires : gels, masques, produits de désinfection...
 - Gérer la désinfection des outils et matériels pédagogiques et musicaux

Point de vigilance 1 : difficulté supplémentaire lorsque les locaux n'appartiennent pas à l'association ou sont multifonctions et servent à plusieurs activités.

Point de vigilance 2 : penser aux diverses autorisations, et notamment aux assurances.

COMMUNIQUER EN INTERNE ET EN EXTERNE

- Rassurer (phase essentielle) et préparer la reprise.
- Reprendre contact en interne et en externe et à tous les niveaux. Attention ! Pour certains, la communication a été rompue depuis quelques semaines et le lien avec les familles/usagers est à recréer.

- (Re)Mobiliser les familles et les usagers : les questionner dès aujourd'hui (et avant la fin de l'année scolaire) sur leurs besoins et envies, les intégrer pleinement dans la préparation de l'année à venir.

RELANCER L'ACTIVITÉ

Au préalable

- Se renseigner sur vos responsabilités pour l'accueil du public (président et directeur dans le secteur associatif, élu et directeur dans le territorial).
- Adapter la temporalité pour un déconfinement progressif et une reprise à votre rythme.

- Réfléchir à de nouvelles approches pédagogiques, artistiques et organisationnelles : il semble en effet impossible de reprendre de but en blanc des activités « comme avant ».

Sur le plan des financements, se poser quelques questions

- Interroger la compensation des ressources absentes.
- Questionner le remboursement du 3^e trimestre ou d'une partie des adhésions et proposer des solutions.
- Développer un argumentaire auprès des publics, partenaires et collectivités.
- Saisir les partenaires publics (avec qui il convient d'être en lien permanent au quotidien). Leur faire connaître les problématiques concernant les subventionnements liés à des projets qui n'auront pas lieu, mais pour lesquels des dépenses ont été engagées.

- Des dispositifs d'aide existent : rester en veille et en contact avec les réseaux et centres de ressources.
- Réfléchir à des formules alternatives : la fin de l'année scolaire est habituellement propice aux activités de promotion des structures permettant d'attirer de nouveaux élèves et usagers.

“ Attention ! Les budgets de nombreuses familles sont malmenés par cette crise, l'activité artistique dans leur budget sera-t-elle une priorité ?

Un défi à relever : passer d'une logique d'offre et de consommation à une logique de service aux publics fondée sur la relation humaine. ”

Les aspects sociaux

- Poursuivre le dialogue entre les acteurs des structures, réunir et discuter avec les équipes bénévoles et salariées.
- Repérer les situations à risque, par exemple : les personnes âgées et fragiles qui auront du mal à reprendre une activité, les activités musicales collectives ciblées par des études scientifiques comme étant vectrices de transmission du virus...
- Echanger et partager entre pairs (présidents d'ensembles de pratique, chefs de chœur/orchestre, directeurs d'établissement d'enseignement).
- Renforcer le lien avec les familles pour éviter un risque de décrochage des élèves ou usagers.

Les RH et la continuité du travail

- Télétravail, activité partielle, quelle suite ? Régulariser certaines situations, écarter des risques prudhommaux.
- Encadrer le télétravail et mettre en place des règlements intérieurs (temps de travail, de préparation...).
- Identifier les nouveaux besoins en formation : gestion du personnel à distance et en temps de crise / questions sanitaires / outils d'animation et de gestion à distance (numérique) / pédagogie et pratique artistiques à distance/...

POINTS DE VIGILANCE

- Constat d'un retard important sur les outils numériques, nécessité de mettre en place une stratégie numérique au sein des structures.
- Ne pas faire preuve d'angélisme face à l'usage du numérique dans les pratiques artistiques : tout ne peut pas se faire à distance.
- Droit de diffusion et d'utilisation d'outils numériques avec les publics mineurs (autorisations préalables à avoir avec les parents).

Pour aller de l'avant

- Tester de nouvelles approches pédagogiques et modalités d'accueil dès maintenant de manière à les faire évoluer si nécessaire, pour rassurer les publics et les décideurs !
- Passer de l'activité à distance à la formalisation de nouvelles propositions et de nouveaux modes de fonctionnement sur le long terme.
- Avoir une vigilance accrue sur les droits et obligations dans le cadre des droits à l'image, droits d'auteur, droits des biens, RGPD...
- Trouver des alternatives à l'enseignement et aux pratiques traditionnelles : penser dès à présent l'alternance présentiel/distanciel, l'alternance individuel/collectif, rendre l'élève autonome et renforcer sa capacité d'agir.

“ Cette crise conduit à inventer de nouvelles formes, à imaginer, expérimenter, tester...
L'essentiel étant de recréer et d'entretenir un lien social et humain fort ! ”



Cadence, pôle musical régional
2 rue Baldung Grien 67000 STRASBOURG
03 88 23 40 80 - contact@cadence-musique.fr
www.cadence-musique.fr



Fédération Musicale de Franche-Comté
2 rue André Malraux 25000 BESANCON
03 81 82 02 40 - fmf@wanadoo.fr
www.federationmusicalefc.fr



Confédération Musicale de France
10-12 avenue de la Marne 92120 MONTRouGE
01 55 58 22 82 - cmf@cmf-musique.org
www.cmf-musique.org



MJC centre social- Ecole centre de danse
22 rue de Sultz 68540 BOLLWILLER
03 89 48 10 04 - accueil@mjc-bollwiller.fr
www.centresocial.mjc-bollwiller.fr